

encourager le chauffage au gaz naturel les SiL offrent des primes et une nouvelle prestation de raccordement «clé en main»

Le gaz naturel produit 25% de CO₂ en moins que le pétrole lors de sa combustion. Fiable, pratique, polyvalent et éco-responsable, il possède de nombreux avantages. Afin d'encourager son utilisation, les Services industriels de Lausanne (SiL) offrent des primes pour se raccorder au réseau de gaz et/ou se doter d'une nouvelle chaudière à gaz. De plus, une nouvelle prestation de raccordement «clé en main» facilite l'accès au réseau de gaz.

Les SiL gèrent un réseau de gaz de 720 km, particulièrement dense et efficace, qui va de Lutry à Nyon (une quarantaine de communes). Sur l'ensemble de ce réseau, plus de 14'500 bâtiments sont déjà raccordés. Ce combustible fossile est toutefois méconnu, en dépit de ses nombreuses qualités.

Le gaz naturel est en effet le plus éco-responsable des combustibles fossiles car sa combustion est la plus propre : elle dégage 25% de moins de CO₂ que le mazout. Sans poussière, ni suie, il contribue à réduire les émissions de CO₂. De plus, son acheminement, via des conduites enterrées, fait l'objet d'une attention particulière, selon les normes de l'industrie gazière. Il est donc tout à fait sûr. Enfin, les réserves de gaz mondiales sont estimées à plus de 100 ans.

Pour le chauffage, le choix du gaz permet un gain de place important car il ne nécessite aucun stockage et les nouvelles chaudières à gaz sont très peu encombrantes. Il évite également, contrairement au mazout, de se soucier de la commande. De plus, le gaz est très polyvalent car il est utilisable à la fois pour le chauffage, la cuisine, la production d'eau chaude sanitaire, voire pour la production conjointe d'électricité grâce aux nouvelles installations de micro-cogénération.

Afin d'encourager les propriétaires à l'utiliser, les SiL offrent, jusqu'en 2014, des primes allant de 400 à 10'000 francs pour l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz, soit en remplacement d'une chaudière à mazout (prime NOVA) ou d'une ancienne chaudière à gaz (prime RENOVA). Une prime (RACCORGAZ) est également prévue pour tous les nouveaux raccordements au gaz. Une prime supplémentaire (SOLGAZ), financée par le Fonds communal pour le développement durable, est accordée aux propriétaires qui combinent l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz avec la pose de capteurs solaires thermiques pour la production de leur eau chaude sanitaire.

Enfin pour faciliter la procédure de raccordement à leur réseau, les SiL proposent une nouvelle prestation de raccordement «clé en main». Sur simple appel, ils se chargent dorénavant de tout le processus de raccordement depuis la rue jusqu'à la traversée du mur du bâtiment. Ces primes et cette prestation sont valables sur tout le réseau de gaz des SiL.

Les Services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, tél. 021 315 82 00**
- **Division relations clientèle, service commercial des SiL, tél. 021 315 81 81**

Informations et documents à télécharger sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/sil

Lausanne, le 15 mars 2013